

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HEBECOURT

Siège social
Mairie – 11 rue de l'Eglise
80680 Grattepanche

Procès-verbal du 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à 19 heures, les membres du Conseil du Syndicat Intercommunal Scolaire de Grattepanche-Rumigny-Hébécourt, légalement convoqués le 29 juin 2023, se sont réunis dans la salle du Conseil de Grattepanche, sous la présidence de Monsieur Bruno BARDET

Etaient présents; BARDET Bruno, HESDIN Dominique, SCHMIDT-DUCHAUFOR Laurence, MORCHAIN Muriel, BOUTIN Marie-Claude, FERCHAUD Pierre. GRENON Graziella.

Etaient absents excusés : Anaïse LACHAMBRE, Dominique DHORNE.

Secrétaire de séance : Marie-Claude BOUTIN

APPROBATION DU PROCES- VERBAL DU 15 JUIN 2023

Approuvé à l'unanimité.

POINT FINANCIER

Pour équilibrer le budget et permettre de régler les salaires, il n'y a pas d'autres possibilités que de solliciter les communes pour le versement d'une participation financière supplémentaire de 30 000 €.

RAPPORT DE LA CAF

Après avoir rencontré Madame SALLE de la CAF, il s'avère que le projet éducatif et pédagogique du centre périscolaire pour 2021-2022 n'a pas été établi. La CAF demande le remboursement des sommes perçues. Le manque de déclaration de garderie du mercredi a fait perdre entre 5000 et 6000 €.

Malgré les relances et les courriers avec accusé de réception de la part de la CAF, les dossiers n'ont jamais été complets d'où un manque de recettes d'environ 23000€ pour les trois dernières années.

RAPPORT DE L'URSSAF

Monsieur Bruno BARDET et Monsieur Dominique HESDIN ont rencontré le directeur de l'URSSAF. Toutes les cotisations de l'année 2021 n'ont pas été réglées. Il reste 1524 € de charges patronales à verser.

GARDERIE DU MERCREDI

Pour équilibrer les dépenses et les recettes de la garderie du mercredi, il faudrait passer le taux horaire de 1 € à 3 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical par 5 voix pour et 2 abstentions, décident d'arrêter la garderie du mercredi à compter du 1er septembre 2023.

ETABLISSEMENT ET VOTE DU COEFFICIENT CAF

Madame SALLE de la CAF demande que les quotients familiaux soient remis en place après revalorisation.

Depuis 2017 les tarifs n'ont pas changé.

Différentes simulations effectuées par M. Pierre FERCHAUD sont étudiées par les délégués du SISCO.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident d'appliquer les quotients familiaux suivants :

Quotients familiaux	Garderie du matin	Midi : repas + cantine	Garderie du soir
QF <= 900	1,60 €	3,90 € + 1,20 €	2,40 €
QF entre 900 et 1300	1,80 €	4,50 € + 1,60 €	2,70 €
QF > = 1300	2,00 €	4,90 € + 1,80 €	3,00 €

CONTRIBUTIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident de fixer la participation complémentaire des communes :

Participations communales restant à payer :

GRATTEPANCHE : 10 629,87 €

RUMIGNY : 24 157,61 €

HEBECOURT : 20 212,52 €

QUESTIONS DIVERSES

Le planning avec annualisation du temps de travail est prêt pour une mise en place dès le 1er septembre 2023.

L'arrêt de certains contrats permettra la réduction du personnel.

La séance est levée à 21 h 25. .

Monsieur Bruno BARDET,
Président.

Madame Marie-Claude BOUTIN,
Secrétaire de séance.